



# Déclaration de répudiation

## Informations pratiques

Cette notice explicative vous renseigne sur les conditions à remplir et les éléments à fournir pour enregistrer une déclaration de répudiation qui vous permet, en tant qu'héritier·ère, de renoncer de manière définitive à votre qualité d'héritier·ère. Vous n'aurez plus droit aux actifs de la succession et ne serez pas tenu·e responsable des dettes successorales.

### 1. Conditions pour répudier une succession

- Être héritier·ère d'une personne décédée (art. 457 et suivants du Code civil suisse):

*Héritier·ère légal·e*: sont héritier·ère·s légales ou légaux les enfants de la ou du défunt·e et leurs descendant·e·s, à défaut la mère et le père de la ou du défunt·e et leurs descendant·e·s, à défaut les grands-parents de la ou du défunt·e et leurs descendant·e·s. La ou le conjoint·e ou la ou le partenaire enregistré·e survivant·e a droit, en concours avec les descendant·e·s, à la moitié de la succession, en concours avec la mère, le père ou leur postérité aux trois quarts de la succession, et à défaut à la succession toute entière. S'il n'y a pas d'héritier·ère·s, la succession est dévolue au canton du dernier domicile.

*Héritier·ère institué·e*: sont héritier·ère·s institué·e·s les personnes auxquelles reviendront, à teneur d'un testament ou d'un pacte successoral, une quote-part de la succession ou sa totalité.

- Agir dans les 3 mois suite au décès ou la connaissance de la qualité d'héritier·ère OU dans le délai prolongé par le tribunal
- Ne pas avoir géré les biens de la personne défunte après son décès (paiement de factures, appropriation de biens, mouvements sur un compte bancaire, etc.)
- Si vous signez au nom de l'héritier·ère: avoir une procuration écrite de l'héritier·ère
- Si l'héritier·ère est sous curatelle: avoir l'accord de l'autorité de protection de l'adulte OU l'accord écrit de l'héritier·ère si elle ou il a sa capacité de discernement et la curatelle ne limite pas ses droits civils
- Si l'héritier·ère est une personne morale (association, fondation, etc.): la répudiation doit être signée par les personnes habilitées à la représenter selon les statuts ou l'inscription au registre du commerce

### 2. Documents à fournir

- **Original** de la déclaration de répudiation (page 3) remplie, datée et signée
- **Copie** du formulaire de renseignements sur la liste des héritier·ère·s en indiquant tous les héritiers, y compris les répudiants
- Si la personne est décédée hors du canton de Genève: **copie de l'acte de décès**
- Si l'héritier·ère est sous curatelle:
  - **Copie** de l'accord écrit signé de l'héritier·ère si elle ou il a sa capacité de discernement et que la curatelle ne limite pas ses droits civils
  - Ou **Copie de l'autorisation** délivrée par l'autorité de protection
- Si l'héritier·ère est une personne morale (association, fondation, etc.): **copie** des statuts et du procès-verbal de nomination de l'organe de direction ou copie d'un extrait actuel du registre du commerce indiquant les personnes disposant d'un droit de signature
- **Copie de la procuration** pour agir au nom d'une autre personne adulte

*Si la situation l'exige, le tribunal peut réclamer tout justificatif supplémentaire.*



### 3. Dépôt de la demande

- Le formulaire et les autres documents à fournir peuvent être transmis au tribunal en 1 exemplaire :
  - **Par courrier**, pli simple ou pli recommandé  
Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant, secteur Justice de paix  
Rue des Glacis-de-Rive 6, Case postale 3950  
1211 Genève 3
  - Ou **Au guichet**: Rue des Glacis-de-Rive 6, 1207 Genève entre 10h et 13h
  - Les demandes transmises par courriel ne sont pas prises en considération (sous réserve des cas de signature électronique authentifiée)

### 4. Informations

- Le délai estimé de traitement du formulaire par le tribunal est d'environ 5 jours ouvrables: un accusé de réception vous sera envoyé si vous l'avez demandé dans le formulaire, par courrier en pli B ou par courriel.
- Cette démarche est gratuite.
- **L'héritier·ère qui ne répudie pas dans les 3 mois** suivant le décès ou la connaissance de sa qualité d'héritier·ère accepte purement et simplement la succession (art. 566 et suivants du Code civil suisse).
- La succession répudiée par toutes et tous les héritier·ère·s du rang le plus proche est liquidée par l'Office cantonal des faillites<sup>1</sup>. Dans cette hypothèse, aucun effet personnel de la personne décédée ne pourra être récupéré par les héritier·ère·s, à l'exception des souvenirs de famille (photos, lettres, cadeaux, etc.) et pour autant que l'office y ait consenti. Tout éventuel solde positif après réalisation des biens et paiements des dettes sera partagé entre les héritier·ère·s, qui sont automatiquement interpellés par le tribunal aux fins de se prononcer sur la question.
- **En cas de liquidation par voie de faillite**: les frais funéraires peuvent être pris en compte par l'Office cantonal des faillites lors de l'état de collocation (liste des dettes) à concurrence d'un montant de Fr. 8'000.- sur présentation des factures.
- Vous pouvez répudier sur le même formulaire pour les enfants mineur·e·s dont vous avez l'autorité parentale, si elles ou ils sont également héritier·ère·s dans la succession.

### 5. En cas de question

- Pour toute question en lien avec ce formulaire, vous pouvez vous adresser au Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant, au guichet, par téléphone ou par courriel.
- Le tribunal n'est pas en droit de donner des conseils juridiques. Pour toute question d'ordre juridique, contactez un·e notaire, un·e avocat·e ou une permanence juridique.

---

<sup>1</sup> Office cantonal des faillites: route de Chêne 54, case postale, 1211 Genève 6



## Déclaration de répudiation Formulaire

La répudiation d'une succession est un acte définitif qui supprime la qualité d'héritier·ère. La ou le répudiant·e perd ainsi son droit aux actifs et n'est pas responsable des dettes successorales (articles 566 et suivants du Code civil (CC)).

### Données personnelles de la ou du répudiant·e:

Nom(s) .....

Prénom(s) .....

Date de naissance .....

Adresse .....

N° de téléphone ..... E-mail .....

Lien de parenté avec la ou le défunt·e: .....

Si vous souhaitez répudier également au nom de votre ou vos enfants mineur·e·s, précisez ses ou leurs nom(s), prénom(s) et date de naissance ci-après:

.....

.....

### déclare répudier, sans réserve ni condition, la succession de:

Nom(s) et prénom(s) de la ou du défunt·e: .....

Date de son décès: .....

Lieu et date: ..... Signature: .....

Réservé à l'usage exclusif du tribunal (timbre et signature)